

PROSPECTIVE

RHÔNE - ALPES - MÉDITERRANÉE

MÉTROPOLES : LE COUP D'ARRÊT ?

On parle enfin des élections européennes depuis quelques jours et on parle beaucoup moins de la perspective de réforme des collectivités territoriales depuis plusieurs semaines. Pourtant, les choses avancent lentement mais sûrement et le projet de texte de loi qui doit être soumis au Parlement à l'automne devrait apparemment être discuté à l'occasion du dernier Conseil des ministres du mois de juillet. Par rapport aux réflexions et propositions qui ont été avancées fin 2008 et au premier trimestre 2009, tout particulièrement celles du Comité BALLADUR, il semblerait que l'on s'achemine vers une inflexion - d'autres diront un recul - importante. Elle concerne le volet métropolitain alors que celui de la création des conseillers territoriaux semble se confirmer.

La création de nouvelles métropoles était une des mesures à la fois phare et surprise du rapport du Comité BALLADUR. Était ainsi envisagé de mettre en place ce nouveau type de collectivité territoriale disposant des compétences départementales dans onze grandes agglomérations : Lyon, Lille, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Nice, Strasbourg, Rouen, Toulon et Rennes. Mais, cette innovation s'avérerait trop complexe et difficile à mettre en œuvre, Lyon n'étant pas la situation la plus délicate. À Marseille, en revanche, se pose l'éternel problème de la rivalité entre Marseille et Aix-en-Provence. De plus, s'ajouteraient des risques électoraux métropolitains certains pour la majorité présidentielle qui n'aurait pas forcément à gagner à rassembler ainsi les quatre ou cinq grandes intercommunalités actuelles du périmètre concerné. À Lyon, inversement, un tel risque électoral n'existe pas, bien au contraire (voir page 2).

D'une manière plus générale, la délicate question des départements résiduels une fois les métropoles créées et celle des relations avec la Région conduiraient en ce moment l'Élysée à envisager d'abandonner cette facette de la réforme territoriale. Cela étant dit, histoire de ne pas faire l'impasse totale sur le fait urbain, le futur projet de loi pourrait bien favoriser la création de nouvelles communautés urbaines en abaissant très sensiblement le seuil de population nécessaire pour pouvoir en créer une. De 500 000 habitants aujourd'hui, il pourrait descendre à 300 000 voire moins. De façon certaine, seraient ainsi concernées les agglomérations de Grenoble et de Saint-Étienne.

C'est donc le rapprochement-fusion des Départements et des Régions qui devrait être la mesure la plus spectaculaire et la plus importante de la réforme à venir. Les conseillers généraux et régionaux seraient donc bel et bien appelés à disparaître à l'horizon 2014 au profit des conseillers territoriaux. Concernant l'élection de ces derniers, une idée serait actuellement relancée consistant à distinguer l'élection dans les grandes agglomérations et l'élection dans les villes moyennes, les zones urbaines ou rurales. Pour les premières (quel seuil de population ?), serait instauré un mode d'élection de liste à la proportionnelle et pour les secondes un mode d'élection uninominal majoritaire dans des circonscriptions plus grandes que les actuels cantons.

Daniel NAVROT

Le prochain numéro - double - de Prospective Rhône-Alpes Méditerranée daté du jeudi 18 juin sera notamment consacré à un bilan des élections européennes.

■ Les "métropoles BALLADUR" aux oubliettes de l'histoire politico-administrative ? Les conséquences lyonnorhodano-rhônealpines, territoriales et politiques, du possible abandon du projet de l'ancien Premier ministre.
..... page 2

■ Les élections européennes, tour de piste avant les régionales ? Un calcul également vrai pour une micro formation comme l'Alliance écologique indépendante menée par le chanteur Francis LALANNE.
..... page 2

■ Hémorragie dans les mairies rouges de l'Ondaine : rien n'irait plus entre les maires et plusieurs de leurs adjoints à Firminy et à la Ricamarie.
..... page 2

■ UMP 38 : renouvellement, rajeunissement et féminisation.
..... page 3

■ Les raisons qui militent en faveur d'un re-positionnement du MoDem stéphanois de Gilles ARTIGUES au sein de la majorité présidentielle .
..... page 3

EDITIONS I.R.E.S.
2 PLACE DE LA BOURSE
69002 LYON
 TÉLÉPHONE : 04 78 37 25 99
 TÉLÉCOPIE : 04 78 37 57 92
 E.MAIL : i.r.e.s@wanadoo.fr
www.informations-politiques.com

ET SI LES "MÉTROPOLES BALLADUR" NE VOYAIENT PAS LE JOUR ...

Quelles seraient les conséquences lyonno-rhodano-rhône-alpines d'un abandon du projet balladurien de création des métropoles (voir page 1) ? En Rhône-Alpes, seule est concernée l'agglomération lyonnaise et, plus précisément, l'actuelle Communauté urbaine de Lyon.

La question du devenir du reste du département du Rhône, une fois créée la nouvelle métropole, ne se poserait donc plus. Oubliée alors la perspective d'un département du Rhône réduit de 300 à 400 000 habitants selon le périmètre retenu pour la métropole. Oublié également le scénario d'un éclatement de ce Rhône résiduel au profit des départements voisins de la Loire et de l'Ain. Oublié encore l'idée naissante, surtout du côté du Mâconnais, d'un nouveau département Saône-Rhône, dont la préfecture aurait pu être Mâcon.

La perspective d'une intégration, plus ou moins autoritaire, par l'État, du secteur rhodanien de l'Est lyonnais dans la métropole s'éloignerait donc et, plus précisément, celle d'un élargissement du périmètre lyonnais du côté de l'aéroport Saint Exupéry et, plus particulièrement, de la Communauté de communes de l'Est lyonnais. Ce serait donc dans un cadre classique que devrait être abordée, dans les années à venir, la problématique de l'intégration de ce secteur au Grand Lyon. Par ailleurs, le scénario, il est vrai, ultra théorique de l'attribution d'une partie du Rhône résiduel à l'Ain, aurait pu trouver une sorte de compensation sous la forme d'un transfert du secteur de la Côtière et de la Plaine de l'Ain à la métropole lyonnaise. Là encore, mais de façon moins prioritaire et avec un calendrier moins rapproché, la question d'une éventuelle intégration devra être traitée dans un cadre classique.

Pour le sénateur maire de Lyon et président du Grand Lyon, **Gérard COLLOMB**, ce possible abandon du projet de métropole représente-t-il un avantage ou un inconvénient ? A priori, il s'agit plutôt d'un avantage. Ainsi, il n'aurait pas à gérer la très délicate question de l'amointrissement du rôle des municipalités et de leurs maires. De plus, son objectif est plutôt de privilégier la dimension eurométropolitaine et donc, dans un premier temps, la relation avec les communautés d'agglomération de Saint-Étienne et de Porte de l'Isère (voir PRAM n° 932-933). Cette démarche territorialement beaucoup plus large que la démarche métropolitaine balladurienne peut d'ailleurs permettre, à moyen terme, une association avec d'autres secteurs de l'espace de la DTA ou de la RUL, sorte de préfiguration d'une intégration à plus long terme.

Sur le plan électoral, qui aurait le plus à gagner à la non-installation d'une métropole de Lyon ? **Gérard COLLOMB** ne donnait pas le sentiment, ces derniers temps, de craindre une telle perspective. Il se préparait même, d'ores et déjà, à l'idée d'être le candidat chef de file métropolitain en 2014. Cela étant dit, l'abandon du projet pourrait surtout contrecarrer les rêves de reconquête de l'UMP. Depuis l'échec des dernières municipales à Lyon, nombre de dirigeants UMP, dont le président départemental **Philippe COCHET**, député maire de Caluire, sont convaincus que la reconquête ne peut effectivement se faire qu'au niveau communautaire. La nouvelle entité métropolitaine était, a priori, mieux adaptée à une telle stratégie. Au niveau de Lyon intra muros, la non-métropolisation n'est peut-être pas forcément pour déplaire au député UMP **Michel HAVARD**. Elle relance cependant toutes les rumeurs concernant les pré-candidatures et/ou parachutages pour la ville de Lyon au sein de la majorité présidentielle.

Enfin, si l'abandon des métropoles a pour corollaire une incitation à créer des communautés urbaines, les agglomérations de Grenoble et Saint-Étienne seront concernées et si, d'aventure, le seuil minimum nécessaire de population descendait à 100 000 habitants, pourraient alors envisager de se transformer en communauté urbaine les actuelles communautés d'agglomération d'Annecy et de Chambéry, celle de Porte de l'Isère s'approchant alors du seuil fatidique avec ses 91 500 habitants.

LALANNE : LES RÉGIONALES APRÈS LES EUROPÉENNES

Le chanteur **Francis LALANNE**, tête de la liste Alliance écologique indépendante dans le Sud-Est qui rassemble des candidats issus de Génération écologie, du MEI et de France action, aurait également l'intention d'être présent aux régionales de 2010. Il envisagerait de présenter des listes en Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Pour Rhône-Alpes, il serait, d'ores et déjà, question de confier la tête de liste à un architecte ligérien, **Christophe BORY**, quinzième sur la liste des européennes. Celui-ci, issu de Génération écologie, a été adjoint puis simple conseiller municipal en mairie de Firminy dans le mandat du député UMP **Dino CINIERI**. Il est aujourd'hui conseiller municipal d'opposition à Fraisses. Dans le Rhône, la tête de section départementale pourrait revenir à l'ex-DVD et ex-UMP, **Marie-Laure BOULOT**, sixième de la liste des européennes et habituée des candidatures dissidentes à droite et au centre droit.

DÉPART(S) EN MAIRIES COMMUNISTES

L'équipe municipale du nouveau maire PCF de Firminy, **Marc PETIT**, est-elle en cours d'un profond remaniement ? Récemment, c'est l'adjoint DVG **Alain JAMET** qui a démissionné de ses fonctions. Mais la rumeur continue d'annoncer d'autres probables départs. Ainsi, trois adjointes, présumées mécontentes du mode de fonctionnement du maire, envisageraient elles aussi de démissionner. Il s'agirait de **Laurence JUBAN**, adjointe PS, **Viviane HIVERT**, adjointe PS (ex-PCF) et même de **Martine CUBIZOLLES**, actuelle première adjointe PCF. À suivre. À La Ricamarie où le maire PCF, **Marc FAURE**, a été réélu en mars 2008, c'est **Dolorès HERRERO**, adjointe PCF à la culture, qui a récemment démissionné (ou été démis), là encore pour cause de mésentente avec son maire. Les problèmes ne se poseraient donc pas seulement entre PCF et PS mais aussi au sein du seul PCF.